

## **Rebâtir un état de droit**

Naguère, dans nos « démocraties », les citoyens choisissaient librement leurs représentants. Cette liberté s'exerçait, de même que l'action des représentants, dans le cadre d'un état de droit et était assurée par le vote à bulletin secret. Aujourd'hui, ces deux garanties sont si fort malmenées qu'il est permis de se demander jusqu'à quel point on peut encore parler de démocratie, même dans le sens minimal qui vient d'être proposé. Et s'il est possible d'en sauver quelque chose.

Les réseaux sociaux ont-ils fait voler en éclats la réserve que la majorité des citoyens observaient au sujet de leurs convictions politiques ? Nombre d'électeurs affichent hautement leurs choix et argumentent – ou mentent – dans l'espoir d'en influencer d'autres, et font souvent preuve de talent dans cet exercice qui n'est efficace que si les messages sont brefs et percutants. *Twitter*, à l'origine, a dû son succès à la limitation draconienne de la longueur des textes qui y était autorisée. Et sur *Facebook* et ailleurs, le meilleur moyen de se faire entendre du grand nombre est de recourir au slogan humoristique ou haineux, à l'invective, à la caricature ou à de brèves vidéos. Peu d'utilisateurs de ces médias prendront le temps de lire un texte de plus de cinq lignes, et on ne raisonne guère en si peu de mots. Il est vrai que les sociologues ont montré depuis longtemps que l'opinion se constitue, en politique comme en tous domaines, par le recours à des personnes connues pour s'intéresser à telle ou telle question, et réputées compétentes de ce seul fait, dans les groupes auxquels elles appartiennent. Il est probable que les interventions dans le débat politique des réseaux sociaux sont le fait, d'abord, de ces « experts », la principale nouveauté étant la facilité donnée à ceux

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours

qui les suivent de multiplier leurs messages en les répétant fidèlement (copier/coller) ou en les « partageant », ce qui ne demande qu'un clic et leur conserve toute leur force. Le premier effet du web est donc non pas de faire appel plus que par le passé aux sentiments basiques, aux passions, à l'espoir ou au désespoir, à la haine ou à la dérision, ce qui a toujours été le principal moyen de convaincre les masses, que de décupler l'impact des messages simples qui les excitent et d'exaspérer les passions. On notera au passage que les dictatures disposent désormais de moyens imparables de repérer leurs adversaires et donc de les réprimer. L'autre effet, mis en évidence par l'élection de Trump, le choix du Brexit par l'électorat britannique et les manœuvres en cours au Brésil est la possibilité, pour qui en a les moyens financiers, d'exploiter la masse des données rassemblées par les réseaux sur chaque citoyen, et de manipuler à volonté son vote sans même qu'il en ait conscience. Dans ces conditions, le vote n'exprime plus que la puissance de ceux qui tirent les ficelles, et les élections, qui permettaient, en révélant les lignes de fracture de la société et les rapports de force, d'engager un dialogue, ne servent plus qu'à exacerber des passions opposées.

Si, pour faire court, on dit que l'état de droit est celui qui soumet tout citoyen, riche ou pauvre, puissant ou faible, aux mêmes lois et lui accorde les mêmes garanties, il est évident qu'il n'a jamais été parfaitement établi : aujourd'hui comme hier,

*« Selon que vous serez puissant ou misérable,*

*Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir »*

(La Fontaine, *Les Animaux malades de la peste*, *Fables*, VII,1).

Comme au temps de Jean Valjean, un petit larcin d'un montant de quelques euros coûte bien plus cher à une vendeuse qu'un énorme casse de dizaines de milliards opéré dans les caisses de

l'État à une bande organisée de banquiers et de cols blancs. De même qu'à l'époque de La Fontaine, le duc de Saint-Simon traitait de « *fainéants* » ceux qui cherchaient du travail, un privilégié de notre temps, le ministre de l'Intérieur Castaner, dont la belle jeunesse s'est usée à « gagner sa vie » en jouant au poker et à fréquenter la pègre, les accuse de « *toucher les allocations chômage pour partir deux ans en vacances* » et la chasse aux petits fraudeurs de la sécurité sociale, d'ailleurs légitime, est plus importante aux yeux de nos gouvernements que les combines des laboratoires pharmaceutiques, qui lui coûtent bien plus cher ! Les partis politiques, eux-mêmes, ont pris de si mauvaises habitudes pour se financer que leurs leaders ont fini par considérer qu'ils étaient au-dessus de la loi, témoins l'indignation des Le Pen et Mélenchon quand on ose examiner leurs comptes. Le second est si choqué qu'il en a perdu la raison, exposant au grand jour sa véritable nature et révélant les délices du régime qu'il prétend instaurer : « *Je suis la République !* » Faut-il pour autant désespérer ?

Le Témoin gaulois ne sera jamais un adepte du « Tous pourris », sachant que c'est faux et que cette condamnation sommaire a toujours servi à ouvrir la voie aux dictateurs. Or, à supposer qu'un « homme fort » gouvernant sans contre-pouvoirs soit parfaitement honnête, cela ne servirait à rien. De Gaulle en son temps ne rendait des comptes qu'aux électeurs, et gouvernait à son gré. Personnellement intègre et au-dessus de tout soupçon, il s'en remettait pour l'économie et les finances et tout ce qu'il considérait comme « *subalterne* »<sup>1</sup> à son entourage : « *L'intendance*

---

1 Lors de l'Affaire Ben Barka, si semblable au récent et sordide assassinat de Khashoggi et qu'il avait qualifiée de « *vulgaire et subalterne* », Badinter lui reprocha de « *couvrir de sa grande ombre* » le SDECE qui y avait trempé. Dans la même « *grande ombre* » l'argent circulait aussi sans contrôle.

*suivra !* » disait-il. Ses mandats successifs furent une époque bénie pour les affairistes, comme le Second Empire et notre époque. La vigilance nécessaire ne peut être confiée à un seul homme. Il y a malversations quand l'occasion en est offerte par le système, or le nôtre l'encourage. La tâche prioritaire des militants des partis républicains usés par le pouvoir et en pleine déliquescence n'est pas de reconquérir ce pouvoir. Une responsable socialiste notait justement que promettre de « gouverner autrement » en France, comme le fait une partie de la gauche, est une forme de populisme, parce que si on s'y essaie, « *on prend tout de suite une claque* ». La dernière tentative, qui fut celle de Mitterrand, l'a amplement démontré. Encore faut-il en tirer les conséquences, et au lieu de se résigner à gouverner pour les plus riches, fût-ce en traînant les pieds quand on se prétend de gauche, réfléchir sérieusement aux institutions qui permettraient de garantir l'égalité des citoyens devant la loi et le respect de tous leurs droits. Ce matin, une intervenante expliquait sur *France culture* que les partis étaient essentiellement financés par 1% des Français, les plus riches bien sûr, et que les subventions de l'État étaient calculées pour cinq ans au prorata des voix recueillies aux législatives, ce qui empêche les petits partis d'évoluer. Elle proposait, pour y remédier, d'instituer un impôt uniforme de sept euros pour chaque contribuable, avec l'obligation d'indiquer sur sa déclaration d'impôts à quel parti il le destinerait. La règle « égalitaire » proposée est injuste : quid des SDF ? comment exiger une somme, même modeste, de gens vivant sous le seuil de la pauvreté ? Est-il juste qu'un smicard et un milliardaire contribuent à la même hauteur au fonctionnement des institutions ? En revanche, interdire tout financement privé des partis et confier le contrôle de leur trésorerie à des juges indépendants (et non au parquet) et à un nombre suffisant de

fonctionnaires<sup>2</sup>, faire prendre en charge par l'État la totalité de leur fonctionnement et de leurs campagnes, et demander chaque année que sur chaque déclaration fiscale figure la possibilité pour l'électeur de désigner le parti qu'il souhaite subventionner, est une réforme envisageable. C'est sur ce genre de débats que l'on devrait s'orienter.

Les réseaux sociaux ont peut-être porté un coup irréparable au suffrage universel. Mais ce n'est après tout, comme la sainte ampoule du sacre de nos anciens rois et le tirage au sort si bien manipulé par Mélenchon dans son parti, qu'une fiction juridique. La vérité est que ce sont toujours les plus habiles ou les plus forts (par les armes, l'argent ou la parole) qui gouvernent. Le seul combat politique qui vaille est de limiter leur emprise par des contre-pouvoirs et des contrôles qui les obligent à respecter à la lettre les droits humains.

Lundi 22 octobre 2018

---

2 La fraude fiscale à grande échelle est ouvertement encouragée : un particulier risque aujourd'hui un contrôle tous les 60 ans, et une entreprise tous les 130, faute de contrôleurs, dont on ne cesse de réduire le nombre : si le nombre de contrôleurs des impôts (5 000) n'a pas varié entre 2002 et 2016, celui du personnel des Finances qui les aide dans leur tâche a baissé de 32 000, et on envisage la suppression de 20 000 postes avant la fin de l'actuel quinquennat !